



## Détails et règlements du concours

### 1. ORGANISATEUR DU CONOURS

Le concours « Québec ville en rose / boîte rose » est tenu par La Fondation du CHU de Québec (ci-après nommée « l'Organisateur »).

### 2. DURÉE DU CONOURS

Le concours se déroule au Centre Vidéotron le 22 octobre 2021 de 19 h à 22 h.

### 3. PARTICIPATION

Pour participer, le participant doit faire un don au mouvement « Québec ville en rose » organisé par la Fondation du CHU de Québec au profit du Centre des maladies du sein. Le formulaire se trouve à cette adresse :

Les participants (donateurs) devront faire un don en ligne à cette adresse :

<https://www.jedonneenligne.org/fondationchudequebec/campagne/QVR/Donations/index>

### 4. PRIX

**Deux (2)** boîtes roses (boîtes repas pour deux personnes concoctées par Fairmont le Château Frontenac) d'une valeur de 200 \$ chacune.

### 5. TIRAGE

Date du tirage: 25 octobre 2021 à 11 h au bureau de la Fondation du CHU de Québec au 1825, boul. Henri-Bourassa, bureau 405, Québec (QC) G1J 0H4

#### **Détails du tirage:**

Sélection au hasard parmi l'ensemble des transactions valides pendant la durée du concours.

## **6. RÉCLAMATION DES PRIX**

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- A. être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du concours, dans les trois (3) jours suivants le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- B. **le prix devra être récupéré au Fairmont Château Frontenac** (1, rue des Carrières, Québec, QC, G1R 4P5) le **samedi 30 octobre 2021 entre 10 h et 13 h**;
- C. sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie.

**Refus d'accepter un prix.** Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

L'organisateur se réserve le droit, sous réserve de l'approbation de la Régie au Québec, d'annuler ou de modifier ce concours en tout temps, sans préavis ou sur avis dans les grands journaux régionaux, si un facteur quelconque compromettrait le bon déroulement de ce concours tel que précisé dans ces règlements.